

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2019**

1. POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

L'école de Martiel compte 5 classes au lieu de 6 les années précédentes, l'effectif est de 117 enfants. La nouvelle directrice est Séverine Raynal.

L'accompagnement aux devoirs mis en place pendant l'année scolaire 2018/2019 reprend le lundi 23 septembre 2019. L'équipe des bénévoles poursuit son engagement avec enthousiasme, le conseil municipal les en remercie chaleureusement. Cette équipe s'est élargie, ce sont maintenant 13 bénévoles qui mettent leur disponibilité au service des enfants.

2. Décision modificative N°2:

Monsieur le Maire propose la décision modificative n° 2 sur le budget primitif de la commune :

- Inscription de recettes de fonctionnement non prévues au budget primitif pour un montant de 20500€.
- Inscription de dépenses de fonctionnement non inscrites au budget primitif : 170€ de subvention au comité des fêtes d'Elbes, 468€ de subvention pour la scolarisation d'un enfant dans une classe ULIS, 4200€ pour le remplacement de deux poteaux d'incendie, 3000€ pour équiper deux salles de classes de tableaux interactifs (achat de l'un, déplacement d'un autre).
- Transfert de 9 253.00€ de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Le Conseil Municipal délibère et vote cette décision modificative.

3. SIEDA : plan de financement extinction éclairage public la nuit :

Le conseil municipal vote le plan de financement pour la modernisation (remplacement de certains luminaires, extinction pendant certaines heures nocturnes) de l'éclairage public.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assurée par le SIEDA.

Coût global de l'opération 20 996,40 € TTC dont 10 498,00 € financés par le SIEDA, le reste à charge de la commune étant de 10 498,40 € TTC sur lesquels elle récupèrera la TVA pour un montant de 3 444,25 €

4. Présentation du projet de balisage des chemins de randonnée :

Martiel dispose d'un patrimoine important mais souvent peu connu de ses habitants. La commune s'est donc inscrite avec enthousiasme dans la démarche du conseil départemental « un Territoire, un Projet, une Enveloppe » animée sur notre canton par les conseillers départementaux Gisèle Rigal et Jean-Pierre Masbou.

Les élus de Martiel ont travaillé en étroite collaboration avec l'association du patrimoine naturel et culturel de Martiel pour identifier des circuits de randonnées pédestres qui permettront de faciliter la découverte de notre territoire et d'une partie importante de son patrimoine.

Le projet consiste en la mise en place d'une signalétique sur cinq circuits pédestres :

- Circuit des dolmens (M1 – 8 km),
- Circuit de Ginoulhac (M2 – 7 km),
- Circuit des puits et fontaines (M3 – 7 km),
- Circuit du camin vielh (M4 – 9 km),
- Circuit des abbés de Loc Dieu (M5 – 12 km).

Trois types de signalétique :

1. Une signalétique de présentation générale composée de trois grands panneaux d'information sur trois points identifiés comme des points d'entrée sur la commune pour les marcheurs,
2. Une signalétique directionnelle qui permettra aux randonneurs de suivre le tracé,
3. Une signalétique composée de panneaux explicatifs pour le petit patrimoine.

PLAN DE FINACEMENT

En hors taxes

Coût total HT	9 868.43€
Conseil Départemental 50 %.....	4 934.31€
Conseil Régional 30 %.....	2 960.52€
Autofinancement 20 %.....	1 973.60€

Le Conseil Municipal délibère, valide ce projet, sa réalisation est prévue pour 2020